

LE CAYLAR - COMMUNE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 16/03/2026 <i>vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean TRINQUIER</i>
Présents : 11	<i>Salle du Conseil Municipal</i>
Votants: 11	Présents : André BERTRAND, Christelle DE OLIVEIRA, Jérôme CLARISSAC, Françoise MARTIN DUPE, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE, Audrey POUZENS, Cécile PY, Vincent TARDIEUX
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 1	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Alexandra AVAZERI

Objet: Élection du maire - DE_006_2026

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

-10 suffrages exprimés pour Jean TRINQUIER ;

-1 suffrage blanc ;

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

034-213400641-DE_006_2026-DE

A G E D I

Le conseil municipal, par :

-10 voix POUR,

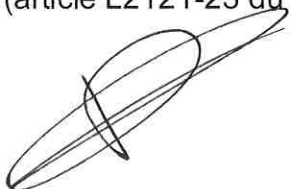
-1 ABSTENTION,

ELIT Monsieur Jean TRINQUIER maire de la commune de LE CAYLAR ;

INSTALLE Monsieur Jean TRINQUIER en qualité de maire de la commune de LE CAYLAR ;

AUTORISE Monsieur Jean TRINQUIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire ou le Président de séance



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

034-213400641-DE_006_2026-DE

A G E D I